

**#GEMEINSAM
ZUKUNFT
GESTALTEN**



Malade à la crèche et à l'école ?

Réglementation de la fréquentation de la crèche
et de l'école en cas de maladie contagieuse
État : mai 2024

Chers parents,

Il est souvent difficile de décider quand un enfant peut retourner à la crèche ou à l'école après une maladie. Il existe toutefois des directives à ce sujet.

En général, les enfants ne peuvent pas aller à la crèche ou à l'école s'ils ont une maladie contagieuse. En outre, en tant que parents, vous devez informer la crèche ou l'école de la maladie dont il s'agit.

Avec cette brochure d'information, vous recevez un tableau sur les réglementations de la loi sur la protection contre les infections (RKI § 34). La crèche ou l'école vous a informé(e) de ces dispositions lors de l'admission de votre enfant et vous avez signé le document « Belehrung für Sorgeberechtigte » (Instruction pour les détenteurs de l'autorité parentale).

Les agents pathogènes se propagent facilement par contact étroit dans les crèches et les écoles. L'objectif de la loi sur la protection contre les infections est de réduire le risque de contagion pour les autres enfants, les membres de la famille, les éducateurs et les enseignants.

Les maladies énumérées peuvent être particulièrement graves et entraîner des complications et des dommages permanents ou se propager particulièrement facilement. Le respect des directives permet d'endiguer ou d'empêcher la propagation des maladies.

Veuillez consulter le tableau pour savoir quand votre enfant peut retourner à la crèche ou à l'école après une maladie.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter.

Afin de laisser le moins de « marge de manœuvre » possible aux maladies contagieuses, il est important que toutes les personnes concernées collaborent.



[infektionsschutz.de](https://www.infektionsschutz.de)



[bzga.de](https://www.bzga.de)



[impfen-info.de](https://www.impfen-info.de)



[hygiene-tipps-fuer-kids.de](https://www.hygiene-tipps-fuer-kids.de)

Maladie	Période d'incubation	Réadmission de la personne malade	Exclusion de la personne de contact	Mesures spéciales
Impétigo	2 à 14 jours	24h après le début de l'antibiothérapie, sinon après guérison	Non	Hygiène des mains, lavage à 60 °C
Coqueluche	6 à 20 jours, habituellement 9 à 10 jours	5 jours après le début de l'antibiothérapie ou 21 jours après le début de la toux si aucun traitement antibiotique n'a été administré	Non	Vaccination
Poux	Impossible à nommer, multiplication dans les cheveux au bout de 3 semaines environ	Après le 1 ^{er} traitement	Non	2 ^e traitement après 8 jours, lavage à 60 °C
Gale (scabies)	2 à 6 semaines, réinfection après 1 à 4 jours	Après le 1 ^{er} traitement	Non	Contrôle de suivi après 14 jours
Maladies gastro-intestinales	1 à 3 jours, le cas échéant, plus longtemps	48h sans symptômes chez les enfants de moins de 6 ans	Non	Vaccination (rotavirus) Hygiène alimentaire Désinfecter les surfaces de contact des mains Linge/vaisselle à 60 °C
Rougeole	7 à 21 jours	Après guérison ; au plus tôt le 5 ^e jour après l'apparition de l'exanthème	Consulter les autorités sanitaires	Vaccination
Méningocoque	2 à 10 jours, habituellement 3 à 4 jours	Après guérison ; au plus tôt 24h après le début de l'antibiothérapie	Consulter les autorités sanitaires	Vaccination, chimioprophylaxie après consultation des autorités sanitaires
Oreillons	12 à 25 jours, habituellement 16 à 18 jours	Après guérison et au plus tôt 5 jours après le début de la maladie	Consulter les autorités sanitaires	Vaccination
Rubéole	14 à 21 jours, habituellement 14 à 17 jours	Après guérison et au plus tôt 8 jours après le début de la maladie	Consulter les autorités sanitaires	Vaccination
Scarlatine ou autres infections à streptocoque pyogène	1 à 3 jours	24h après le début de l'antibiothérapie, sinon après guérison	Non	Hygiène des mains Vaisselle > 60 °C Désinfecter les surfaces de contact des mains
Varicelle	8 à 28 jours, habituellement 14 à 16 jours	Après guérison et croûte complète des vésicules	Consulter les autorités sanitaires	Vaccination

Maladie	Période d'incubation	Réadmission de la personne malade
Conjonctivite contagieuse	5 à 12 jours	Après guérison Il n'y a pas d'exclusion pour les personnes en contact
Syndrome pieds-mains-bouche	3 à 10 jours	
Herpès	2 à 12 jours	
Grippe (influenza)	1 à 2 jours	
Mononucléose infectieuse	env. 10 jours	
Mégalérythème épidémique	7 à 14 jours	
VRS	2 à 8 jours	
Maladies parasitaires	2 à 6 semaines	

En principe : les enfants gravement malades (fièvre ≥ 38 °C, fatigue) n'ont pas leur place à la crèche/au centre de jour ou à l'école.

Les simples refroidissements (toux, rhume) sans fièvre ne sont pas un motif d'exclusion.

Pour plus d'informations :

Centre fédéral d'information sur la santé (BZGA)

www.infektionsschutz.de

www.bzga.de

www.impfen-info.de

Hôpital universitaire de Bonn Institut d'hygiène et de santé publique

www.hygiene-tipps-fuer-kids.de

StädteRegion Aachen

Der Städteregionsrat
A 53 | Gesundheitsamt
52090 Aachen

Telefon + 49 241 5198 5300
E-Mail infektionsschutz@staedteregion-aachen.de
Internet staedteregion-aachen.de

Mehr von uns auf

